

Objet : convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2018

Cher(e) Adhérent(e), Sympathisant(e)

Nous vous invitons à l'Assemblée Générale Ordinaire 2018 de l'association qui aura lieu le :

Samedi 24 Novembre 2018 à partir de 15h30

Salle Raoul DUFY office du tourisme à MARTIGUES

Rond-point de l'Hôtel de ville

Contact Mme Eliane Perez 06 30 09 55 94

Étang de Berre. Durance. Littoral. Ressources en eau. Sécurité.

Après l'intolérable déversement de boues noires dans l'étang de l'été 2018, la mobilisation des riverains et des usagers, permet de nouvelles avancées.

Depuis 2007, la limitation des rejets EDF obtenue par l'action juridique auprès de l'Europe, de la Coordination des Pêcheurs et L'Étang Nouveau, a permis le retour de la vie marine dans l'étang. Ses riverains et usagers ont retrouvé les chemins de ses plages et les richesses de ses productions marines. Les communes ont accompagné cette reprise d'activités.

Mais, pendant l'été 2018, l'étang a été gravement endommagé par la **canicule** et par des rejets de **boues noires**, via la centrale de Saint-Chamas. Aucune information par les pouvoirs publics.

La canicule a eu des conséquences sur l'étang, eutrophisation, anoxie, qui mettent en évidence la fragilité du milieu et la nécessité de mesures spécifiques pour son équilibre ; mesures que nous proposons depuis des années et que les pouvoirs publics refusent.

Le déversement des boues noires n'a pu être décidé que par une autorité locale. Nous interpellons le Président de la République et l'Europe :

- Cette décision est-elle une infraction à l'accord France-Europe sur la gestion des rejets dans l'étang, accord consigné dans le Décret du Conseil d'État N° 2006-1557 du 08 12 2006, conclusion de l'action juridique citée, Affaire C-239/03 ? Ce qui nous semble avéré.
- Qui a pris cette décision ?

La crise de l'été 2018 disqualifie un peu plus les pouvoirs publics locaux. Leurs responsabilités dans cette crise parachèvent leur attitude constante : refus du débat, immobilisme, exclusion de quiconque ne plonge pas dans l'impasse de la « dérivation ». Non-respect des lois.

L'indignation et la colère des usagers et des riverains de l'étang, s'expriment avec force. La mobilisation exceptionnelle des riverains et des usagers lors de la manifestation du 14 octobre en est l'illustration. Ils sont toujours plus nombreux à soutenir les deux conditions fondamentales d'une nouvelle avancée décisive pour la réhabilitation de l'étang et pour l'amorce de la réhabilitation des

écosystèmes et ressources associés, Durance, nappes phréatiques, littoral, ressource en eau, sécurité..., **dans le respect des lois et de la nature:**

- **Le retour de l'eau de la Durance dans son cours naturel.**
- **La participation des usagers à la gestion des écosystèmes et ressources associés à l'étang.**

Des associations participent à nos initiatives. Un Collectif est en formation sur ces bases. C'est la relance et le dépassement du Collectif Adam de Craonne qui a mis en échec le projet de « dérivation », avec la construction d'un canal sur le piémont des Alpilles, à travers la Crau, à partir de Lamanon.

Les décisions que nous prendrons dans cette AG ont pour but d'amplifier la double exigence du retour de l'eau de la Durance à son cours naturel, et de la participation des usagers à la gestion des écosystèmes et ressources concernés, **dans le respect des lois et de la nature.**

C'est notamment l'objectif des deux pétitions proposées à l'AG, l'une au Président de la République, l'autre au Préfet de Région.

Nous sommes prêts à débattre avec tous les usagers et avec les pouvoirs publics, de notre analyse et de nos propositions sur les problèmes en question. Décidés à faire vivre la démocratie, dans l'intérêt général.

René Benedetto président de l'association.

15H30 Renouvellement adhésion, présentation exposition des herbiers

NB. Les non adhérents peuvent assister à l'assemblée, mais ils ne disposent pas du droit de vote.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport moral et d'activités 2018 par le président R Benedetto,
2. Rapport financier 2018 et prévisionnel 2019,
3. Élection du nouveau Conseil d'Administration (la présente lettre vaut appel à candidature),
4. Projet plantation zostères,
5. Validation des pétitions adressées à Macron et au Préfet,
6. Chantier GEOSEL, projet de double pipe entre Berre l'Étang et Manosque,
7. Co-plaignant à la plainte contre X pour « mise en danger délibérée de la vie d'autrui » déposée par l'ADPLGF,
8. Participation SPPPI.

Clôture de l'A.G. par un apéritif dinatoire (chacun participe en amenant une boisson ou un encas).
Le trio infernal TRIOUCH'MANO sur les traces de la musique de Django Reinhardt, Stéphane Grapelli, Oscar Aleman nous proposera ses compositions endiablées !

POUVOIR DE REPRÉSENTATION

En cas d'empêchement de votre part vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir conformément aux statuts.

Je soussigné Madame, Monsieur :

donne pouvoir à Madame, Monsieur :

aux fins de me représenter pour tout vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 24 novembre 2018 de l'association L'Étang Nouveau.

Nous vous invitons à adhérer ou renouveler votre adhésion par chèque à l'adresse de l'Étang Nouveau avenue Adam de Craonne 13 250 Saint-Chamas ou directement par helloasso sur notre site. Un reçu fiscal vous sera adressé.

jlp trésorier de l'association 06 38 03 81 89